



# ENSEMBLE DES AGENTS SNCF

## ACCORD SUR L'ACCOMPAGNEMENT DE FIN DE CARRIÈRE

# L'UNSA SIGNE ET PERMET SON APPLICATION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025

Ce lundi 15 avril, le Bureau fédéral de l'UNSA-Ferroviaire a décidé à l'unanimité de signer l'accord collectif relatif aux dispositifs d'accompagnement de fin de carrière. Cela permet à l'accord d'atteindre les 50 % de signatures nécessaires à son application.

## POUR RAPPEL

Dès le mois d'octobre 2023, l'UNSA revendiquait notamment cinq mesures afin de limiter l'impact de la réforme des retraites qu'elle a combattue sans relâche et dans l'unité syndicale.



**COMPLÉMENT DE LECTURE**  
Cliquez sur le visuel ou scannez ce QR Code pour consulter le tract de l'UNSA du 5 octobre 2023

**AGIR AVEC L'UNSA POUR OBTENIR DE NOUVEAUX DROITS : J'ADHÈRE !**



**COMPLÉMENT DE LECTURE**  
Cliquez sur le visuel ou scannez ce QR Code pour consulter le tract de l'UNSA du 11 avril 2024

### CE QUE LA TABLE RONDE DU 10 AVRIL DERNIER A PERMIS DE NÉGOCIER ET D'OBTENIR

- **Un entretien RH** professionnel renforcé en fin de carrière.
- **L'amélioration** de la rémunération en fin de carrière avec la mise en place d'un échelon d'ancienneté pour tous les salariés.
- **Un niveau supplémentaire** et des positions de rémunération de fin de carrière sur les classes 3 à 7, avec une équivalence pour les agents contractuels.
- **Un nouveau dispositif** de cessation anticipée d'activité (CAA remplaçant la CPA), qui permettra de cesser plus tôt son activité professionnelle.

- **Une amélioration** du temps partiel de fin de carrière afin de réduire progressivement sa durée de travail pour bénéficier d'une transition douce entre la vie professionnelle et la retraite.

